



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

P.R.E.J. de BORDEAUX

Le 19 septembre 2018

Lettre ouverte

A

Monsieur le Directeur Interrégional  
de la DISP de BORDEAUX

Monsieur le Directeur Interrégional,

Alors que le PREJ de Bordeaux devrait être géré par un officier et trois 1<sup>er</sup> surveillants, celui-ci et ce depuis son ouverture ( en octobre 2015 ), fonctionne avec un seul 1<sup>er</sup> surveillant et 2 surveillants " faisant fonction "...

Nous avons fait remonter en vain ce dysfonctionnement lors de différents entretiens que nous avons pu avoir avec Madame la DSD, son prédécesseur, et vous même.

Le SPS a toujours été contre cette prérogative de " faisant fonction " de gradé dans la mesure où celle-ci n'existe pas légalement et d'autre part, met à mal le positionnement des agents désignés à exercer ces responsabilités notamment vis à vis de leurs collègues surveillants.

De nombreux 1<sup>er</sup> surveillants en attente de mutation ou même en sortie de formation seraient heureux d'exercer au sein du PREJ de Bordeaux. Il est nécessaire que ces postes de gradé leur soient réservés au vue du concours qu'ils ont passé et non attribués, sous nous ne savons quels critères.

Monsieur, le manque d'effectifs actuel au PREJ de Bordeaux, ne nous permet pas de nous priver de 2 surveillants supplémentaires, sachant qu'un 3<sup>ème</sup> agent est déjà à la disposition de l'ARPEJ sur la DI et un 4<sup>ème</sup> sur le CP de Bordeaux-Gradignan.

Le Bureau Local SPS du PREJ de Bordeaux vous demande donc, de bien vouloir faire le nécessaire pour que ces deux postes de gradé soient ouverts à des 1<sup>er</sup> Surveillants lors de la prochaine CAP de mutation.

**Le bureau local**